

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

**ABONNEMENT.**  
 Pour l'année.... 12s-6d.  
 six mois... 6s-3d.  
 (payable d'avance.)  
 non compris les frais de  
 Poste.  
 Pour ceux qui ne se con-  
 formeront pas à cette con-  
 dition l'abonnement sera  
 de 15s. payable par se-  
 mestre. Ceux qui veulent  
 discontinuer sont obligés  
 d'en donner avis un mois  
 avant la fin du semestre,  
 et de payer ce qu'ils doi-  
 vent.  
 A Montréal, on s'abon-  
 ne chez E. R. Fabre, ecr,  
 3, rue St. Vincent.

# L'AMI DE LA RELIGION

ET

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

**PRIX DES ANNONCES:**  
 Six lignes et au-des-  
 sous..... 2s-6d.  
 Dix lignes et au-des-  
 sous..... 2s-4d.  
 Chaque insertion subsé-  
 quente, le quart du prix.  
 Au-dessus de dix lignes  
 4d. la ligne.  
 Les annonces non  
 accompagnées d'ordre se-  
 ront publiées jusqu'à avis  
 contraire.  
 Les lettres, correspon-  
 dances, etc., doivent être  
 adressées, franc de port,  
 à STANISLAS DRAPEAU,  
 Rue Ste. Famille, côté  
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }  
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 16 Octobre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }  
 Côte De Léry No. 14. }

**Ephémérides.**

[POUR LE 16 OCTOBRE.]

1793.—Procès et exécution de la reine Marie-Antoinette de France. Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray furent ses défenseurs.

**JOURNAL LITTÉRAIRE.**

**LE DOCTEUR BOUSSEAU.**

I.

**LES RACOLEURS DE LA RÉPUBLIQUE.**

(Suite.)

Aucune parole n'avait encore été échangée entre eux ; le malheur des temps enseignait la réserve aux plus simples ; néanmoins, leur commune tristesse établissait entre eux une sorte de sympathie ; tous trois se croyaient frères en convictions religieuses ; ils ne se cachaient pas pour souffrir.

Un racoleur conventionnel, à moitié ivre, grâce aux efforts qu'il avait faits en faveur de la république, vint se planter en face du docteur Bousseau.

« Citoyen, dit-il en chancelant, je te régale, si c'est ton idée ; viens. »  
 Le médecin fit un geste de dégoût.

Tu n'as pas soif ? reprit le soldat déguisé ; c'est étonnant, presque suspect... Je te mets en réquisition ; »

Et il saisit le collet du docteur. Celui-ci le repoussa rudement, et le racoleur, décrivant une courbe forcée, s'en alla chercher fortune ailleurs.

Le paysan avait suivi de l'œil avec intérêt les mouvements de son voisin.

« Ils ont voulu m'enrôler aussi, moi, parmi les soldats de la Convention, murmura-t-il, comme en se parlant à lui-même.

« Citoyen villageois ! dit le médecin d'un ton emphatique, si tu as refusé, tu as forfait au plus sacré des devoirs ! »

Cathelineau leva sur son interlocuteur son œil plein de surprise.

« Écoute-moi, reprit celui-ci. Chacun doit travailler pour sa part à l'œuvre de régénération qui s'élabore, les uns par l'in-

telligence, les autres par la force matérielle. Tu es de ces derniers ; tu as donc eu tort... Villageois ! je t'exhorte à gagner le district afin d'acquérir le titre enviable de défenseur de la patrie. »

Le paysan souleva paisiblement son chapeau et retourna le dos. Ce mouvement le mit en face du prêtre ; il le reconnut sans doute, car ses traits prirent soudainement une expression de respect.

Au mouvement significatif du paysan, le citoyen Bousseau avait appelé sur sa lèvres un sourire d'incommensurable amertume,

« D'un côté, murmura-t-il, la liberté confie sa sainte cause à des misérables ; de l'autre, le despotisme trouve des soutiens parmi les gens simples et vertueux ! Il est temps que mon rôle commence. J'aurais voulu vivre obscur et mourir pareillement ; mais l'œuvre de régénération me réclame. Le cancer de la contre-révolution dévore au cœur nos campagnes ; je suis l'antidote de ce poison : au travail !.. Villageois ! » continua-t-il, en se tournant vers Cathelineau.

Mais celui-ci avait disparu ainsi que le prêtre. Le docteur se trouvait seul maintenant sur son banc. Le citoyen Bousseau était, lui aussi, à sa manière, un racoleur républicain ; bien différent des agents salariés de la Convention, il agissait, entraîné par un enthousiasme sincère et irrésistible. Les manœuvres du gouvernement étaient connues de lui, et révoltaient profondément son âme droite et libre ; il resta républicain néanmoins ; loin de diminuer, sa ferveur augmentait tous les jours. C'est que l'établissement de la république avait été pour le docteur, une question en quelque sorte personnelle ; il avait prêté, sinon fait 89 ; la chute du drapeau tricolore eût été un démenti donné à son système, une défaite. Il ne faut point croire que nous dessinions ici un type inventé à plaisir, ou seulement perdu de nos jours. Au fond des provinces les plus éloignées de Paris, il existe encore des rêveurs, s'identifiant avec un parti ou un principe,

grossissant leur mince importance ; au point de supposer que leur opinion, manifestée dans quelque cercle de sous-préfecture, puisse influer sur les événements. Ils suent sang et eau, ces mouches de coche, et lorsque, par hasard, une fois sur cent, un fait arrive, qui ressemble de très-loin à l'une ou à l'autre de leurs rêveries, vous les voyez retenir à grand-peine leur innocent orgueil, et se décerner *in petto* l'ovation que leur refuse l'injustice contemporaine. Le docteur Bousseau avait aspiré avec avidité, dans sa jeunesse, ce vent du philosophisme qui, partant de Paris, soufflait sur toute la France ; prosélyte d'abord, il en était venu insensiblement, et de bonne foi, à se croire apôtre. Dans la sincérité de son cœur, il eût soutenu à tout venant qu'Helvétius et Rousseau n'avaient fait qu'émettre ses propres idées imparfaitement, et que la Convention, fille de ses œuvres, faussait méchamment la doctrine paternelle. Jusqu'alors, il s'était tenu à l'écart, dominant de toute la hauteur de sa supériorité les événements du siècle ; mais cette inquiétude, qui plane dans l'air à la veille des révolutions, éviscérait les fous comme les sages ; le docteur se sentit incouppable de conserver plus longtemps son rôle passif ; il vit se dresser devant lui le devoir ; obéissant, il résolut de combattre à la fois l'omnipotence conventionnelle et la contre-révolution menaçante. C'était un gigantesque travail. Pour accomplir une œuvre analogue et moins ardue, il fallut le génie tout entier de Napoléon. A défaut de ce génie, le docteur Bousseau possédait cette faconde amphigourique, si fort à la mode alors, une renommée de clocher et un courage irrésistible, mais à toute épreuve.

Le prêtre et Cathelineau s'étaient enfilés de compagnie dans l'une des rues obscures qui viennent aboutir à la place ; le prêtre parlait lentement et à voix basse ; le paysan retenait sa respiration pour écouter.

« Oui, mon fils, disait le prêtre, la rou-

te est longue, et de nombreux dangers entravent le chemin ; mais je ne pouvais ajouter foi à tout ce que l'on disait d'horrible sur cette cité maudite. Il me fallait voir Paris pour croire que Sa Majesté très-chrétienne fût emprisonnée comme un scélérat vulgaire ; je suis allé : j'ai vu....

—Hé bien ? demanda le paysan dont l'émotion faisait trembler la voix.

—Mon fils, prions Dieu qu'il pardonne à la France : elle a brisé le trône comme l'autel."

Cathelineau mit la main sur son cœur.

"C'est un saint homme, n'est-ce pas, monsieur le recteur, que le roi Louis XVI ?" demanda-t-il.

Le prêtre, méditant ou priant sans doute, se contenta de répondre par un signe affirmatif.

"Il fut bon, reprit le paysan, trop, n'a-t-on dit, durant sa puissance. Personne n'a-t-il donc songé à mourir pour le délivrer ?"

Cathelineau avait été le paroissien de M. Saulnier ; il passait au village du Fin-en-Mauge pour un homme simple d'esprit, et d'intelligence peu développée. Le curé le regarda avec surprise.

"Quelques-uns l'ont tenté, répondit-il. Ce fut toujours en vain.

—Ils se sont lassés bien vite !" dit encore Cathelineau, qui semblait préoccupé. Puis il continua en s'arrêtant tout à coup : "J'ai une femme et cinq enfants, monsieur le recteur ; mais peut-être que René Blon, mon cousin, qui est riche, voudra bien les prendre à sa charge. Moi, je vais partir pour Paris, afin de délivrer le roi Louis XVI.

—Aux uns la force et l'intelligence, aux autres le dévouement ! murmura tristement le prêtre... Mon fils, l'entreprise n'est point de celles qu'un homme seul puisse tenter.

—S'il faut être deux, s'écria naïvement Cathelineau, René Blon viendra avec moi."

Ainsi parlait, quelques semaines avant la prise d'armes, l'homme que Dieu devait susciter pour organiser l'insurrection vendéenne.—Un sourire involontaire dériva le front soucieux de M. Saulnier, qui reprit le chemin de la place. Cathelineau le suivit.

La scène avait encore une fois changé de face ; la foule était rassemblée, compacte, autour d'un théâtre en plein vent, déserté par l'empirique qui l'occupait naguère. Au lieu du vendeur d'orvietan, un homme en costume décent se tenait debout sur les tréteaux, et haranguait l'assemblée : c'était le citoyen Bousseau qui commençait son rôle actif.

"Citoyens, disait-il d'une voix solennelle et monotone, le mot républicain est un substantif composé de deux vocables enlignés à la langue des Romains ; il signifie littéralement la chose de tous, et chacun de nous est autant que Robespierre."

À Paris, pas plus qu'en Vendée, une telle proposition n'eût provoqué aucune répression immédiate ; la police conventionnelle laissait hurler les orateurs dans la rue, sauf à les arrêter dans leur lit, s'ils devenaient importuns.

"Chacun de nous étant autant que Robespierre, poursuivit le docteur, à le droit, individuellement, de contrôler ses actions ; j'use de ce droit. La France, après avoir sommeillé dans l'abrutissement le plus honteux durant quatorze siècles, s'est enfin levée comme un seul homme, et a dit de sa grande voix :—Je veux être libre. Pour une nation, vouloir c'est pouvoir : les entraves quatorze fois séculaires se sont brisées, la Bastille est tombée, et sous les ruines du dernier des tyrans a disparu la dernière des tyrannies... Honte et malheur ! cela devait être aussi, et cela n'est point ! la tyrannie vit, elle prospère ; au milieu de vous, citoyens, marchent têtes levées, de fangeux suppôts. L'Être suprême a-t-il donc frappé le pays de déshonneur ! n'y a-t-il point de Brutus pour ce multiple et insatiable César qui étouffe la liberté sous ses perfides embrassements... !"

Ceci n'était que le premier point du discours de Bousseau ; il allait, à l'aide d'une transition habile, tourner les foudres de sa parole contre le royalisme renaissant, et stigmatiser les fauteurs d'une contre-révolution impie, lorsqu'un incident survint, qui rompit brusquement le fil de son éloquence.

Tandis que périssait le citoyen docteur, Cathelineau et l'abbé Saulnier s'étaient mêlés à l'auditoire. Le prêtre écoutait d'un air distrait ; son visage exprimait une douloureuse pitié. Pour le paysan, il tendait l'oreille, et cherchait en vain à comprendre la fongueuse élocution du docteur : à ses yeux, un peu prévenus peut-être, mais à coup sûr clairvoyants cette fois, orateur et marchand d'orvietan étaient une seule même chose.

L'abbé Saulnier se sentit frapper l'épaule, et se retourna vivement. Un homme était près de lui, dont le costume ressemblait exactement au sien propre.

"Que voulez-vous ?" demanda le prêtre avec défiance.

L'étranger souleva le bord rabattu de son chapeau.

"Monsieur de Beauveau !" murmura l'abbé Saulnier, en comprimant une exclamation de surprise.

Cathelineau n'avait point pris garde ; il écoutait toujours le docteur.

M. le marquis de Beauveau arrivait de Paris ; il était pâle ; sur ses traits bouleversés se lisait un profond désespoir. Il fut quelques minutes avant de prendre la parole, comme si l'émotion eût arrêté les mots dans son gosier. Enfin, il prononça un nom ; Cathelineau l'entendit et tressaillit de la tête aux pieds.

"Ils l'ont tué ! dit le marquis à voix basse.

—Miséricorde !" s'écria le prêtre, en joignant les mains avec angoisse.

Cathelineau était tombé à genoux sur le pavé de la place ; son œil était fixe et hagard ; deux larmes coulaient lentement sur sa joue.

Le docteur continuait sa harangue. Tout à coup, un cri retentit dans l'auditoire, poussé par une voix ferme et sonore.

"Dieu et le roi !" disait-elle.

Puis la foule, irrésistiblement écartée, donna passage à un homme qui escalada d'un bond les tréteaux ; le docteur renversé s'en alla prendre place à son tour dans l'auditoire. L'homme avait les yeux au ciel ; son visage fortement contracté respirait une sainte colère. C'était Cathelineau, mais ce n'était plus le paysan timide et borné ; un changement étrange s'était instantanément opéré en lui.

"Dieu et le roi ! répéta-t-il d'une voix qui atteignit les coins les plus reculés de la place.—Ils ont commencé par Dieu ; nous n'avons plus de prêtres pour vivre ou mourir. Après, ils ont dressé un échafaud :—et le bon roi Louis XVI, notre père, est allé au ciel... ils l'ont guillotiné !"

Un murmure agita sourdement la multitude, puis un cri d'horreur s'éleva ; le Vendéen était là en majorité.

"Dieu et le roi ! répéta encore Cathelineau, dont la parole dominait le tumulte. Le temps viendra, et tous deux seront vengés !"

La place se fit déserte en quelques minutes ; tout ce qui n'était pas racoleur républicain ou fille perdue se retira, la tristesse au cœur. Cathelineau avait disparu des premiers.

Le docteur, à peine remis de sa chute, restait abasourdi de ce qui venait de se passer.

"J'étais sur le point de convaincre ces masses incclaircées, se dit-il en reprenant péniblement le cours des idées ; j'allais régénérer... Mais n'a-t-on pas dit que le citoyen Capet est mort, mort guillotiné ? C'était un juste... tant pis pour lui ! En attendant, mon intervention en tout ceci est plus urgente que jamais. La Convention

est une vicieuse application d'un principe héroïque ; mais elle représente ce principe : ce coup d'Etat va la mettre en péril ; je la couvrirai de mon corps comme d'un bouclier, sauf à l'anéantir plus tard. — Combattions d'abord les suppôts des tyrans... Ce villageois m'a meurtri. Je ne sais, mais son regard est de ceux qui électrisent la multitude ; s'il est secondé, comme je le crains, il faudra un bras fort pour l'abattre : voilà te mien ? ”

PAUL FÉVAL.

[A continuer.]

## JOURNAL SCIENTIFIQUE.

**PHYSIQUE.**—Si les expériences communiquées par M. Edmond Becquerel se confirment et produisent les résultats qu'on est désormais en droit d'en attendre, il n'y aura certes plus de bornes aux prétentions de la science humaine, et il sera impossible de poser un terme à la marche incroyablement que nous accomplissons rapidement dans la voie du merveilleux. On se rappelle encore l'émotion profonde qu'a produite dans la science la découverte de M. Daguerre, et à quel point le public fut émerveillé quand on lui annonça que la lumière elle-même, comme un artiste habile, fixait, sur une plaque préparée, l'image fidèle des objets. Cette découverte demandait un complément, que les plus hardis même n'osaient pas espérer, mais que tous désiraient. Il ne suffisait pas que la lumière dessinât mais il fallait, pour que le miracle fût entier, que la lumière peignit, suivant l'expression du savant chimiste. M. Becquerel annonce à la savante Assemblée qu'il a déjà fait la moitié du chemin vers ce but que l'on aurait cru au delà de la puissance humaine. Il est parvenu à “ reproduire l'image du spectre solaire avec des couleurs correspondantes aux siennes sur une plaque d'argent convenablement préparée. ” Jusqu'à présent l'impression prismatique colorée semble devoir se conserver à l'obscurité, et l'auteur n'a pu trouver le moyen de lui “ donner de la fixité sous l'influence des rayons lumineux. ” Nos vœux accompagnent le jeune savant, et nous désirons ardemment qu'il mène à honneur fin une si belle découverte ; non pas que nous attachions une importance exagérée aux produits du daguerréotype considérés au point de vue de l'art ; nous croyons que jamais une mécanique sans intelligence et sans passion ne pourra produire des œuvres d'aucune valeur, et comparables à celles qui sortent du génie humain. Nous croyons que la personnalité de l'artiste, son style, son inspiration, sa substance en quelque sorte introduits dans son ouvrage, lui

onnent seuls quelque mérite ; et cela, si nous ne nous trompons, est reconnu de tous. Avec ou sans couleurs une plaque de daguerréotype sera toujours une froide copie et une image mate ; et cependant nous portons un grand intérêt aux travaux de M. Edmond Becquerel, d'abord parce que le résultat en serait merveilleux, et ensuite parce qu'ils auraient une grande importance au point de vue de la science, et aussi, nous croyons, dans la pratique, pour la reproduction des objets dont les arts et les sciences réclament des images rigoureusement exactes.

## JOURNAL AGRICOLE

### CULTURE DU TABAC.

Toutes les terres lui conviennent, lorsqu'elles sont bien amendées. Celle qui est formée ou enrichie des débris des végétaux est préférable ; on amende aussi convenablement le terrain en retournant les racines du tabac et en enfouissant les tiges aussitôt qu'on en a enlevé les feuilles. Plusieurs labours sont utiles pour une bonne culture du tabac ; ils sont même indispensables lorsqu'un sol n'a pas encore été livré à cette culture. Le dernier labour et le hersage qui doit le suivre immédiatement se pratiquent la veille ou le jour même de la plantation, afin que les plants trouvent une terre plus fraîche et plus légère. Plus la terre est profondément ameublie, mieux elle conserve son humidité, plus le tabac étend ses racines et plus il trouve les sucs qu'il demande au sol.

Le semis se fait sur couches ; on arrose tous les trois jours le soir, jusqu'à ce que la plante commence à paraître, ce qui le plus ordinairement a lieu le neuvième jour. De ce moment on n'arrose plus que la terre ne soit sèche. De ce moment on n'arrose plus avec beaucoup de précaution afin que l'eau en tombant ne déchausse pas la plante et ne la prive point de la terre qui lui est nécessaire. On éclaircit les plantes trop rapprochées et on enlève exactement les mauvaises herbes. On choisit pour la transplantation les individus les plus vivaces, qui sont garnis de quatre à cinq feuilles et on les met à la distance de 15 à 18 pouces. On choisit pour cela une belle journée calme qui succède à la pluie. Trois semaines après la transplantation, on butte chaque pied pour lui donner plus de fraîcheur, de solidité et de nourriture, en même temps pour ameublir le sol et le purger des mauvaises herbes.

Quelque temps après on s'occupe de l'épétement, de manière à ne laisser sur chaque tige que dix à douze feuilles, non comprises les trois premières dites de terre. Il faut après cette opération casser tous les

rejets qui viennent entre la tige et les feuilles conservées. La cueillette des feuilles se fait en septembre. On élève d'abord les feuilles dites de terre, qui sont mûres les premières, puis celles du milieu, et enfin on arrive à celles du haut. Si on cueille le tout ensemble, les feuilles ne sont pas mûres également et le tabac est de mauvaise qualité. On a l'habitude ici de laisser les tiges sur pied pour en cueillir plus tard les rejets ; mais les feuilles qui proviennent de ces rejets n'ont aucune valeur et leur mélange aux feuilles déjà cueillies en gêne la qualité.

Voici comme on doit traiter les feuilles après chaque cueillette. C'est pour ne pas les traiter d'une manière convenable que notre tabac diffère de celui de Virginie, de la Havane et même du Haut-Canada. On met les feuilles en tas de 24 à 30 pouces de hauteur. Quatre jours après, on ôte la côte jusqu'au tiers environ de sa longueur, puis on expose les feuilles au séchoir. Quand elles sont suffisamment sèches on les remet en tas pour y subir une forte fermentation ; c'est celle qui décide de la qualité du tabac.

On choisit les porte-graines parmi les pieds qui donnent tous les signes de la plus belle végétation. Pour soutenir leur vigueur, on leur donne du fumier avant de les butter et dans les grandes sécheresses on arrose. On enlève tous les rejets qui poussent entre la tige et les feuilles. En septembre on ôte ces feuilles elles-mêmes qui ne sont bonnes à rien. Lorsque les capsules ont pris la couleur des feuilles mortes, on arrache les tiges qu'on pend dans un lieu sec jusqu'au moment des semailles.

Avec de confier les graines à la terre, il est bon de les mettre tremper pendant un jour dans de l'eau de fumier ; ce procédé les fait lever plus vite, plus sûrement et le germe se développe avec plus de vigueur.

Les tabacs étrangers n'ont des goûts particuliers qu'on croit inhérents à leur qualité que parce qu'on y a mêlé en les préparant des bords de sureau, de la muscade, de la vanille, du girofle, de la cannelle etc. La couleur particulière de ces tabacs vient pareillement de ce qu'on les a colorés avec du thé, du marc de café, des feuilles sèches de noyer, une argile d'un jaune pâle, etc. Tous ces ingrédients sont peu nuisibles, ils ne font que donner une couleur et un goût nuisibles aux tabacs à priser. Mais quelquefois les fabricants ajoutent au tabac de l'oxide de plomb, de cuivre, d'antimoine, l'opium, l'ellébore noir, etc. avec les quels on frotte les feuilles de tabac, qui, préparé ainsi devient un véritable poison. Comme nous ne croyons pas qu'aucun fabriquant de ce pays se porte à cette cou-

pable falsification, il serait sage de n'user que du tabac manufacturé ici.

(A continuer.)

### Economie Politique.

(Suite.)

« Eh bien, l'appropriation de la terre s'est effectuée sous l'empire des mêmes notions de justice et d'utilité. A l'époque où naquit l'agriculture, la terre, aux yeux de ses habitants, n'avait pas plus de valeur que les arbres et les plantes qu'elle nourrissait : les moindres tribus en possédaient des espaces immenses, et ceux qui les premiers en défrichèrent quelques par celles ne faisaient de tort à personne. Bien plus, chaque développement de l'activité humaine a sa date marquée d'avance, et rencontre, dans les idées et les intérêts du moment, l'appui nécessaire à son accomplissement. Non-seulement l'appropriation du sol par ceux qui voulaient en tirer des récoltes s'opéra sans obstacle, mais ce fut l'espèce d'appropriation qui trouva dans les populations le plus haut degré d'assentiment. La raison en est simple : tout homme qui demandait à la culture ses moyens de subsistance rendait en réalité à des communautés qui vivaient des fruits de la pêche ou de la chasse, beaucoup plus qu'il ne leur ôtait : au lieu de continuer à consommer des produits qu'il n'avait obtenus jusqu'alors en quantité suffisante que sur de vastes superficies, il se contentait de ceux d'un petit coin de terrain, et laissait à ses compagnons tout l'espace dont il n'avait plus besoin. Ainsi en jugent les Indiens de l'Amérique : « Il est bon, disent-ils, qu'il y en ait parmi nous qui plantent et cultivent ; ils cessent de tuer tant de gibier, et il nous en reste d'avantage. (1) »

(1) On sait avec quelle jalousie inquiète les tribus de l'Amérique du nord défendent leur territoire contre les incursions des tribus voisines. Tout étranger qu'elles surprennent y chassant est mis à mort ou mutilé. Ces mêmes tribus, au contraire, encouragent la culture, et souffrent même que des familles appartenant à des peuplades avec lesquelles elles ne sont point en guerre, viennent récolter sur leur propre terrain. Le révérend Heckewelder mentionne à ce sujet un fait caractéristique. Des Indiens Lenapes s'étaient établis chez les Chippeways, à condition qu'ils se borneraient à cultiver les terres qu'ils occupaient. Malheureusement, les Lenapes se permettaient des excursions de chasse, et à chaque pièce de gibier dont leurs hôtes apprenaient la destruction, ils leur adressaient des remontrances. Les Lenapes néanmoins retombaient toujours dans la même faute, et, convaincus à la fin qu'ils étaient incorrigibles, les Chippeways prirent le parti de les expulser. (Histoire des nations indiennes, chap. XIX.)

Ce fait, après lequel il serait facile d'en citer d'autres, montre à quel point se méprennent les écrivains qui imaginent que l'établissement de la propriété territoriale ne fut qu'un abus de la force. Ce fut exactement le contraire. Il n'y aurait eu

« Quant à la sanction que tout droit de propriété reçoit des peines du travail, aucun droit ne l'obtint à meilleur titre que celui qui porte sur le sol. Aujourd'hui encore, malgré la puissance des instruments de culture, c'est une opération longue et dispendieuse qu'un défrichement, et tels sont les frais qu'elle nécessite, que partout le montant n'en est inférieur que de fort peu au prix d'acquisition des terres anciennement en labour. Que l'on juge par-là des sacrifices que durent s'imposer, dans l'origine, les hommes qui se vouaient à la culture. C'était avec des outils imparfaits et grossiers qu'ils avaient à extirper et à détruire les buissons et les plantes sauvages, à ouvrir, à remuer, à ameublir les couches du sol arable, et certes, quand ils arrivaient au terme de la tâche, ils avaient amplement payé le champ dont ils devenaient les maîtres.

« La propriété, toutefois, n'aurait contribué que faiblement au développement des lumières et des capitaux, si elle n'eût été que personnelle et se fût éteinte avec ceux qui la possédaient. Ce qui rendit son influence très considérable, ce sont les transmissions héréditaires auxquelles elle donna lieu. Ici encore, le fait ne fut qu'une émanation directe et naturelle de ces notions instinctives de droit et de devoir qui, toutes les fois que le mouvement social leur offre l'occasion de se manifester, viennent infailliblement tracer aux hommes leurs règles de conduite. Le droit des enfants à se saisir de l'héritage paternel obtint le respect à des titres dont la valeur ne pouvait être moralement contestée. L'homme n'est pas un être isolé : il naît, vit et meurt en famille ; loin d'être le but unique de ses propres œuvres, il agit aussi en vue de ceux dont l'existence se lie à la sienne, et d'ordinaire même le désir d'assurer ou d'accroître leur fortune devient le principal mobile de son activité. D'une autre part, toute famille forme une sorte de communauté dont les membres concourent, suivant leurs forces, à des travaux productifs dont tous recueillent les fruits. Ainsi, les fils aident leur père dans ses efforts ; ils l'accompagnent aux champs dès que l'âge leur permet le labour ; ils labourent, sèment, moissonnent avec lui ; ils le remplacent quand le repos lui devient nécessaire, et donnent leurs soins à des biens dont ils ont la jouissance, au moins partielle, avant le décès du titulaire. C'est de ces circons-

abus que si les communautés avaient refusé à leurs membres le droit de s'approprier des terres dont elles-mêmes ne faisaient pas usage. Elles s'en gardèrent d'autant mieux que les appropriations non-seulement assuraient le bien-être de ceux qui devenaient cultivateurs, mais ajoutaient sensiblement aux ressources dont le reste de la population avait besoin.

tances que sort le droit des enfants à se saisir de l'héritage paternel. Les biens de la succession ouverte ont été acquis, conservés, agrandis dans leur intérêt, et parfois seulement parce qu'ils devaient leur échoir ; ces biens ont reçu leur propre travail ; ils ont été associés aux avantages qu'ils produisent, et pour eux la possession était commencée : de telles raisons suffisent pour leur en assurer la conservation, car il serait impossible d'en faire valoir au profit de tout autre qui pussent se concilier avec l'équité.

« Le juste et l'utile émanent de la même source, et leur accord subsiste dans les affaires de ce monde. Autant la formation et la transmission héréditaire de la propriété furent conformes aux prescriptions de l'équité naturelle, autant elles le furent aux plus hauts intérêts des sociétés. C'est ce qui ressort de l'examen de l'influence qu'elles exercent sur le progrès des connaissances et l'accumulation des moyens de produire la richesse.

(A continuer.)

### FRANCE.

Assemblée nationale. Séance du 18 septembre, discours de M. De Montalembert, sur l'article 8 de projet de constitution.

(Suite.)

L'ordre du jour appelle la suite du projet de constitution.

L'on s'est arrêté à l'article 8 et à l'amendement de M. de Montalembert.

M. DE MONTALEMBERT a la parole pour continuer son discours. Messieurs, dit l'honorable orateur, que je serais désespéré qu'on pût voir dans les paroles que j'ai prononcées une attaque aux institutions que la France a conquises en 1789, et que l'on interprétât ces paroles dans le sens de l'intervention du clergé dans les affaires publiques. Non ; je crois m'être tenu dans la religion des intelligences, et en défendant la liberté de l'enseignement, j'ai continué mon passé et satisfait à ce besoin de ma vie : lutter pour le triomphe de la vérité.

J'ai cherché pour quoi le mal moral augmentait de jour en jour, et d'où venait cette tristesse profonde qui navre, énerve le cœur du peuple et cette instabilité qui menace toutes les choses de la société. En signalant ces symptômes effrayants, j'ai cru remplir mon devoir ; nous sommes ici pour nous dire à tous la vérité. La vérité n'est pas, seulement dans les insinuations politiques, elle est aussi plus haut et plus bas, elle se trouve dans le temple et dans les écoles de village. (Rumeurs diverses.)

Je prie l'assemblée de remarquer que, jusqu'à présent, je me suis abstenu des discussions purement politiques, que pas une parole blessante pour aucun homme n'est sortie de mes lèvres. (C'est vrai !) C'est que je me suis réservé pour des luttes du genre de celle qui m'appelle aujourd'hui à la tribune. C'est que j'ai voulu garder mon impartialité ; c'est que j'ai voulu que rien ne pût faire mettre en doute ma sincérité. (Mouvements divers.) Je vous tiendrai le même langage que j'ai tenu à la monarchie qui était malade du même mal que vous. Vous avez à votre porte la véritable force morale : elle réside dans la doctrine chrétienne. J'ai soutenu que ce qu'on a voulu mettre à la place ne pouvait atteindre ce but. On a contesté la vérité de mes paroles, surtout quand j'ai soutenu que l'éducation supérieure, que l'éducation secondaire offrait moins de ressources qu'en 1789.

M. VAULABELLE, ministre de l'instruction publique. Je demande la parole.

M. DE MONTALEMBERT, après avoir lu une citation qui vient à l'appui de son assertion, ajoute : Ce que nous voulons, c'est que la société moderne soit initiée par l'enseignement chrétien à la pratique du respect et de la conservation. Ce respect, l'Eglise ne l'a pas seulement enseigné aux peuples du moyen-âge sous les voûtes de St-Denis, au milieu des pompes féodales, elle l'enseigne encore aux peuples de l'Amérique, devant le berceau de ses jeunes républicains.

Quand à la conservation de la propriété je ne vous répéterai pas ce que cette doctrine a fait pour la propriété. J'ajouterai, comme propriétaire et parlant à des propriétaires, que je ne connais qu'une recette pour inspirer le respect et la conservation de la propriété : c'est de croire en Dieu non dans le dieu des éclectiques, mais dans le Dieu du Décalogue, dans le Dieu du catholicisme ! (Sensation.)

M. DUVERGIER DE HAURANNE. Dernièrement, on vous a cité ce passage de l'écrit d'un novateur : " Le christianisme s'use, et la propriété s'usera aussi." Bruits divers.— interruption.]

M. DE MONTALEMBERT. Je fais écho dans ma pensée avec jamais. Oui, en effet, le christianisme s'est usé dans certains pays. Il s'est usé dans l'Asie-Mineure, dans l'Afrique septentrionale ; il pourra s'user en France par suite de la mauvaise éducation, mais avec lui la propriété s'usera. (Bruits divers.)

Je vois ici beaucoup de cœurs, beaucoup de bras dévoués à la propriété ; mais on aura beau l'adorer, la défendre, la fortifier, elle ne survivra pas dans le cœur du peuple français à la foi religieuse.

(Sensation prolongée.) Et qu'on me permette ici de m'élever contre cette insolente distinction qu'on a voulu établir entre une religion du pauvre et une religion du riche. Cette distinction est l'antipode de la doctrine chrétienne ; elle a été inventée par les philosophes. (Exclamations à gauche.)

C'est Voltaire qui l'a mise au jour. (Nouvelle interruption à gauche.) C'est Voltaire qui écrivait : " Il faut séparer le peuple des honnêtes gens. On ne peut enlurer qu'il y ait des impertinents qui veulent que vous pensiez comme votre boucher et comme votre blanchisseuse. " (Rire et bruit.— Silence à gauche.) Mais le peuple n'a pas voulu accepter cette distinction, il a voulu conquérir l'égalité intellectuelle. Il a vu des philosophes autour de lui, lui aussi a voulu être philosophe. Ce sont donc les classes riches et lettrées qu'il faut accuser. Nous sommes les premiers coupables. (Bruit.)

Nous nous sommes efforcés de déraciner dans son cœur l'ancien foi. Nous l'avons habitué, en lui enlevant la résignation, la patience, à jeter sur ceux qui le gouvernent, la responsabilité des maux inhérents à la nature humaine. Nous lui avons rendu le travail et la peine insupportables, en lui apprenant à douter de sa part dans le bonheur céleste. Nous lui avons appris à demander sa part du bonheur d'ici-bas, et à étendre vers lui la main et à s'en emparer à nos dépens. (Interruption prolongée.)

En présence de ces efforts, en présence de cette liberté du mal, qu'ils nous soit permis de placer la liberté du bien, et d'opposer l'ancienne morale aux systèmes modernes. Ah ! je conçois très-bien que des novateurs, persuadés de la vérité de leur système et pour accélérer leur triomphe, repoussent et combattent cette antique morale religieuse ; mais je ne comprends rien à ces esprits qui prennent en profond dédain les phalastériens, par exemple, et ne veulent pas des principes chrétiens ; je m'étonne et je m'afflige de voir la société française lancée sur cet océan sans rives de la démocratie, sans cette boussole des croyances religieuses qui l'a guidée si longtemps.

Je demande que la république de la présente Assemblée nationale fasse ce qu'a fait la république des consuls, qui nommait la religion catholique la seule médiatrice, capable de rapprocher les classes de la société. Je lui demande d'entrer franchement dans la voie de la liberté intellectuelle, et morale, et de sortir de la vieille ornière monarchique. (Bruit.) Trois royautes y ont versé après avoir mané à leur gré l'armée de l'instruction publique ; toutes sont tombées sans se faire des partisans. Si elle

fait comme elles, la république tombera sans avoir fait plus de républicains que n'ont fait de royalistes les monarchies qui ne sont plus. (Sensation.)

Que la liberté, que la reconnaissance de ceux qui vous la devront élève une barrière infranchissable contre le retour de la monarchie ! Et sachez-le bien, en la consacrant cette liberté, en secondant le retour des idées religieuses et de la foi catholique, vous répondrez au sentiment populaire.

Oui, si le peuple condamne l'intervention du clergé dans les affaires de l'Etat, il appelle, il approuve l'intervention de la religion dans la famille et au foyer domestique. Quoiqu'il la connaisse mal, troublé qu'il est par les fausses lueurs d'une fausse instruction, il sent qu'il a là une amie, une médiatrice, une consolatrice.

Je ne veux d'autre preuve de ce sentiment que ce qui s'est passé en France, à Paris, depuis la révolution de février. Pas une offense ne s'est élevée contre l'Eglise et contre ses ministres. [C'est vrai !] Et faut-il vous rappeler les transports d'admiration et d'amour qui se sont élevés de tous les cœurs pour saluer la mort si héroïque de l'archevêque de Paris ! [Sensation.]

Faut-il vous rappeler cette foule éperdue et pleurant à genoux quand ce triomphant cadavre était porté à Notre-Dame ? [Nouveau mouvement.] Quel sentiment, messieurs, quel sacrifice de ce prélat commandait cette profonde vénération ? Est-ce sa charité ? Ah ! certes, il en avait beaucoup, car il est mort pour s'être montré charitable ; mais enfin, d'autres aussi ont montré de la charité.... Quo de généraux, que de soldats tombés sous les balles des insurgés sont morts en priant pour leurs ennemis !... Qui donc a suscité cette sympathie si vive, si générale ?... C'est la force surnaturelle que l'homme puise dans l'accomplissement des devoirs de la doctrine chrétienne. [Rumeurs à gauche.]

Cette force, rendez-la au peuple, à vous, à la société, et donnez à votre république la triple cure du devoir, du droit et du salut. [Sensation.]

## L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 16 OCTOBRE 1848.

(De l'Echo des Campagnes.)

Judicature.

[Suite.]

Nous avons dans les deux derniers numéros de cette feuille, essayé de démontrer les suites funestes du système de centralisation suivi jusqu'à ce jour dans les

affaires judiciaires. Nous croyons n'avoir été en cela que l'écho fidèle de la partie bien pensante de nos concitoyens des campagnes, car nous savons que par le plus grand nombre d'entre eux, ce système onéreux et antiprogressif a été pesé dans la balance et condamné. Dès lors nous sommes certains qu'il devra tomber, malgré les efforts de ceux qui par étroitesse de vues ou par suite de préjugés de corps voudraient le soutenir; et parce que nous avons cette certitude, peu nous importe le jour où cet échafaudage sera brisé.

Nous avions l'espoir cependant que les hommes actuellement à la tête des affaires publiques, auraient assez de largeur dans la pensée et assez de bon-vouloir pour comprendre l'utilité et la nécessité d'une mesure, qui devra non-seulement rendre l'administration de la justice plus facile, et moins onéreuse à la masse de la population, mais encore contribuer à une dissémination plus rapide de l'éducation et de l'industrie parmi cette population. Cet espoir nous le conservons encore, malgré certains indices qui pourraient nous porter à penser que cette espérance sera déçue; indices que nous avons crû apercevoir dans les écrits de quelques uns de nos confrères, aux feuillets desquels on se plaît à donner un caractère officiel. Du reste fussions-nous trompés, nous ne désespérons pas pour cela; seulement, comme le citoyen de Rome pleurant sur le corps inanimé de Caton d'Utique, nous regretterions que sa grande âme eût fluï à la vertu en se donnant la mort.

Après avoir accompli la partie la plus facile de notre tâche, celle de critiquer ce qui existe, nous allons maintenant essayer de poser les bases de l'édifice judiciaire; en prévenant toutefois nos lecteurs que nous restreindrons notre travail aux étages inférieurs, c'est-à-dire aux cours dont l'action se fait plus immédiatement sentir aux habitants des campagnes. Nous commencerons par la cour des commissaires, vû qu'elle est la première barre de l'échelle que nous avons à franchir, pour parvenir au sanctuaire de cette dîté aveugle que la fable appelle Thémis, et que le vulgaire nomme justice.

Si l'on demandait à un sabotier de faire une statue en marbre de la Madoue, il nous semble que notre Crispin en bois, devrait ou croire que l'on veut se moquer de lui, ou s'il avait plus de patience que d'irritabilité, répondre naïvement: que son métier n'est pas de donner au marbre la forme humaine, mais de faire des sabots. Et nous pensons que peu de personnes sensées, pourraient reprocher à ce modeste artisan de n'être pas un Canova. Mais si à cet homme vous demandiez de vous faire un rateau ou une fourche de bois, peut-être

ayant quelques instrumens et l'habitude de travailler le bois, oserait-il et pourrait-il vous les faire. Maintenant si nous appliquons cet enseignement du simple bon-sens, au cours des commissaires, nous en concluons; que telles qu'elles existent aujourd'hui elles sont absurdes dans leurs principes et injustes dans leur fonctionnement.

1o Nous disons absurdes (logiquement s'entend), parce que nous voyons tous les jours que, pour être capable de donner une bonne forme au fer que l'on pose sous le pied d'un cheval, il faut avoir fait un apprentissage, et que nous en sommes encore à savoir pourquoi lorsque l'on exige de la pratique et de la capacité dans le plus simple métier, il n'en faudrait pas également dans l'administration de la justice; et pourquoi celui qui n'a aucune teinture des notions les plus élémentaires du droit, serait chargé d'administrer la loi. Mais disent les partisans de ces cours, ce n'est pas d'après la loi, mais d'après l'équité, qu'ils doivent décider. Pour répondre à cette étrange prétention de ceux qui ont sans cesse à la bouche ce mot d'équité, sans en connaître la définition d'après les meilleurs auteurs:

“ L'équité, suivant les rédacteurs du projet de Code Civil, est le retour à la loi naturelle, ou aux usages reçus, dans le silence de la loi positive.

Ainsi ce n'est que lorsque la loi se tait, qu'il peut être permis à un tribunal de décider d'après les règles de l'équité ou de la justice universelle. Nous pouvons concevoir un tribunal d'équité, se composant des hommes de loi les plus instruits et les plus distingués, tel que la cour de l'Echiquier en Angleterre, mais supposer des gens sans aucunes notions de droit capables de le faire, autant vaut demander à un aveugle de juger des couleurs.

2o. Nous disons en second lieu que ces cours sont injustes dans leur fonctionnement, parce que par suite de leur juridiction exclusive en quelque sorte, le créancier se trouve à la merci du débiteur. Ainsi par exemple: Pierre, marchand, du village de Berthier, à la demande de François, cultivateur, du Lac Brandon, a avancé à ce dernier au montant de £5. François négligeant d'accomplir le paiement à l'époque fixée, il faudra à ce marchand, laisser de côté ses affaires commerciales, parcourir huit lieues pour se rendre au bureau du greffier des commissaires du Lac Brandon, afin d'obtenir un bref d'assignation contre le débiteur récalcitrant; ensuite un deuxième voyage, lors de l'appel de la cause, avec son commis pour l'enquête. Total de la route: 32 lieues pour Pierre, 16 lieues pour le commis; perte

de temps: 2 jours pour Pierre, 1 journée pour le commis. Et que l'on remarque que nous mettons le tout au plus bas, car 15 fois sur 20, Pierre sera obligé de faire un troisième voyage; et tout sans rémunération quelconque. Or nous demandons pourquoi ce renversement de justice et pourquoi Pierre se trouve-t-il puni de la faute de François; car à qui la faute si le créancier est forcé de poursuivre le recouvrement de cette juste dette; est-ce la sienne ou celle du débiteur négligeant? Il est vrai que Pierre pourra, s'il le veut, poursuivre son débiteur devant la cour de circuit du comté; mais alors il lui faudra aussi payer de sa bourse, le surplus des frais comparés à ceux de la cour des commissaires de la paroisse de François. De sorte qu'il faut actuellement à ce créancier, perdre ou son temps, ou son argent pour recouvrer une dette légitimement due.

Nous pourrions ajouter que ces cours sont immorales dans leur principe et dans leur tendance. Car ou ceux qui président ces cours sont tenus de suivre la loi dans leurs décisions, ou ils ne le sont pas. Dans le premier cas, il est absurde et immoral de remettre la décision de questions qui peuvent compromettre les intérêts et le sort d'une famille, à un tribunal, qui d'après la nature de son organisation même, est nécessairement incapable de suivre les préceptes du droit. Dans le second cas, il est également immoral de substituer à l'action de la loi qui doit être la seule règle des actions et des conventions des hommes, l'inspiration momentanée ou le caprice individuel d'un juge qui n'est pas astreint à décider d'après cette loi, ou cette règle que la société a déclarée être la seule obligatoire entre ses membres. Ces cours sont de plus immorales dans leur tendance, avons nous dit, parce que les hommes qui les président étant la plupart dans la vie active, sont ou peuvent être très souvent appelés à juger un rival politique ou industriel, et rien ne pourra alors persuader, à la partie qui succombe que la partialité n'ait remplacé la justice sur le tribunal; et ainsi le peuple perd peu à peu ce respect qu'il doit avoir pour les tribunaux, et dont tout législateur doit chercher à les environner.

Telles sont en partie les objections que l'on peut faire contre l'existence de ces cours; mais doivent-elles pour cela être abolies, c'est ce que nous examinerons dans notre prochain numéro.

(A continuer.)

Mgr. Demers a prêché hier matin, dans la cathédrale de cette ville. Son apparition en chaire produisit une sensation générale dans l'église. C'était en effet quelque chose de beau que de voir un homme qui à peine ordonné prêtre, s'arracha du mi-

lieu de ses parents, de ses amis et s'exila de sa patrie pour aller porter la lumière de l'évangile chez les tribus sauvages de la Colombie.

Malgré des difficultés insurmontables, M. Demers se voyait heureux, il avait bâti plusieurs chapelles, plusieurs maisons quand il fut nommé évêque de Vancouver, où il a tout à refaire et où suivant son expression : " les arbres qui doivent servir à la construction de sa maison, croissent encore. "

Mgr. Demers a prêché, hier à vêpres, dans l'église de St. Roch.

Il doit être fait, dimanche, prochain, une collecte pour les missions de Vancouver. Nous sommes sûr qu'on donnera avec plaisir si on songe surtout qu'on procu- rera par là le bien de compatriotes fixés depuis plusieurs années, en ces terres lointaines.

Nous accusons réception de la 3ème livraison du 2 d volume du *Répertoire national*. Nos remerciements à lui de droit.

Vendredi dernier, il a été lancé du chantier de M. Dubord de la Pointe-aux-Trembles, un vaisseau de 505 tonneaux, nommé Astoria.

L'hon. W. H. Merritt a été réélu par acclamation dans le comté de Lincoln.

Une proclamation du gouverneur général a érigé une partie du comté de Saguenay en un township nommé Tremblay.

La fleur se vend à Montréal 26s 3d.—Blé de 4s 6d à 5s.—Pois 3s 1jd.

(Des Mélanges Religieux.)

**Changemens Ecclésiastiques.**

DANS LE

**DIOCESE DE MONTREAL.**

1848.

M. J. Desautels de la cure d'Aylmer à celle de Rigaud.

M. J. Dallaire de la cure Rigaud à celle de St. George.

M. V. Pinguet de la cure St. George à celle de Ste. Scholastique.

M. C. Champoux de la cure St. Bruno à celle de Ste. Anne des Plaines.

M. O. Giroux de la cure Ste. Anne des Plaines à celle de St. François de Salés.

M. V. Filiatroult de la cure de Ste. Hilaire à celle de l'Île du Pads.

M. E. Lecours de la cure de l'Île du Pads à celle de St. Aimé.

M. A. Ternét, du Sém. de St. Sulpice à la cure de St. Charles.

M. J. Chévigny, du vicariat de Vaudreuil à la cure de Ste. Anne du bout de l'Île.

M. J. O. Giroux, assistant curé à Longueuil.

M. Hicks, du vicariat de Chambly à la mission de Stukely.

M. J. B. Champeaux du vicariat de St. Lin à la mission de Standstead.

M. E. J. Leblond desservant les missions de Milton et de Granby.

Edm. Cullinan, desservant les missions de Sherrington et Emmingford.

M. J. J. Prince, des Townships de l'Est au Sém. de St. Hyacinthe.

M. Daudet, du S. C. de St. Vincent au Sém. de Montréal.

M. L. Lenoir du vicariat de St. Denis au Sém. de Montréal.

M. W. Clément, du Vicariat de St. Pie à celui de St. Vincent de Paul.

M. A. Dupuis, du vicariat de Terrebonne à celui de l'Assomption.

M. L. Pominville, du vicariat de l'Assomption à celui de St. Lin.

MM. Piette, du vicariat de Sorel à celui de St. Athanase.

M. L. Beaudry, du vicariat de St. Rémi à celui de Sorel.

M. C. Dubé du Séminaire de Ste. Thérèse à St. Rémi.

M. C. Marsolais, vicaire à St. Polycarpe.

M. F. J. Cénas, vicaire à Chambly. M. J. Dequoy, vicaire à Sorel.

M. P. Lafrance a laissé la cure de St. Aimé et M. J. Lagorce celle de St. Charles, pour diriger des hospices de charité.

M. F. Bonin a également quitté la cure de Ste. Scholastique, pour diriger des maisons d'éducation qu'il y a fondées, et A. Brais est chapelain du couvent des sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à St. Thimothée.

M. Frs. X. Marcoux, M. Lamarre se sont retirés à l'hospice de St. Joseph, près l'Evêché, comme infirmes.

**Correspondance.**

Nous accusons réception des sommes suivantes, qui nous sont parvenues cette semaine.

M. Hector S... Petite-Rivière.—1er 2d semestre. Messire J. M. M... St. Gervais.—2d semestre. Messire L... St. Henri.—2d semestre.

**VENTES PAR ENCAN.**

Chaussures, mercredi le 18, à 11 heures sur la citadelle.

Chânes et cables, mardi le 16 à 11 heures, au quai Wellington.

Poêles, mardi à 10 heures, chez Dupont. Pelleteries, mercredi et jeudi à 2 heures, chez G. & H. Gibson.

**Daguerreotype pour tous.**

SEULEMENT 7s. 6d. CHAQUE ;

Le sousigné, voulant laisser Québec dans quelques jours, se propose de tirer des portraits, dans son plus beau style, pour moitié du prix ordinaire, comme le vrai et seul moyen " de rencontrer les temps actuels. "

Les personnes désireuses de profiter de cette occasion qui ne se présentera plus de nouveau, sont priées de s'adresser immédiatement à G. W. ELLISSON.

**M. Patry**, Architect, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

**Société des Amis de Québec.**

LES séances hebdomadaires de la société des Amis recommenceront MERCREDI prochain, le quatre du courant, au lieu et à l'heure ordinaires. (Par ordre)

CHARLES S. A. S. A. Q. Québec, 2 Octobre 1848.

**Parapluies Français, Etc.**

LES Sousignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANCAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE. Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

**FROMAGE DE GRUYERES.**

LES Sousignés viennent de recevoir par le *John & Eleonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 16 juin 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SALTERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, uront des renseignements intéressans du sousigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETE. 20 septembre 1848.

**Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.**

**G. D. FERGUSON,** HORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne. QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant en occasion d'acquérir une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

**PETIT MANUEL DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE ;**

PAR LE REYED. P. CHINIQUI. QUELQUES douzaines de la Première édition de ce livre, est à vendre à la librairie de MM. J. & O. CREMAZIE, et chez MM. FRECHETTS & FRENÉ, à des prix très réduits.

F. MARCEAU. Rehear. Québec, 26 mai, 1848.

## GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH.

THOMAS LARIVIERE,

MEUBLIER.

RUE DES FOSSÉS, ST. ROCH DE QUÉBEC.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayrnt écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il Pa renouvelle totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

## UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,

de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres de tous genres. CHAISES D'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES D'AISSANCE, ect. qu'il offrira constamment, comme par le passé, à des prix modérés.

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

## MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du journal de Québec, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

## INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS

et

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres; et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'Association.

par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut. } Secrétaire-Archiviste,

11 février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N<sup>o</sup> 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE

## Merchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE RÉDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX-COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Deskins, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérinos français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Québec 20 Septembre.

## Dr. GIROUX,

APOTHAICARE,

à transporté son Établissement au

No. 2, Sous La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

AVIS.

Le Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

## BOUTIQUE DE CORDONNIER.



Le soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

## POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de M<sup>re</sup>. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. R. A. CHARTIER,

Québec, 17 juillet 1848.

Secrétaire.

## BATEAUX-A-VAPEUR

## DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont, 5s.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

## PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

## ALEX. LAFRANCE,

RELIEUR.

RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures remerciements aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer Part du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra honorer, laissés chez lui ou au magasin de MM. J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 14 Août 1848.